

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1487 Rect.

présenté par

M. Giraud, M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 100

Substituer à l'alinéa 4 les deux alinéas suivants :

« La composition des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux s'élargit pour prendre en compte la représentation environnementale composée d'associations et fondations agissant régionalement dans le domaine de la protection de l'environnement.

« Cette nouvelle composition sera arrêtée par voie réglementaire, à la suite d'une concertation avec l'Assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux, dans le cadre de la réforme territoriale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Conseils Economiques Sociaux Régionaux seront renouvelés à la fin 2013. Ce délai doit être mis à profit pour engager la concertation sur leur future composition et réfléchir à un éventuel élargissement de leur saisine à d'autres instances (Etat, collectivités...) pour faire des Conseils Economiques Sociaux Régionaux, les pivots de la consultation publique en région.